



**Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval**  
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

## **Procès-Verbal du Conseil Syndical du 04 FEVRIER 2025**

Salle du Conseil de la Mairie -18120 LURY-SUR-ARNON à 09H30

### **Elu(e)s présent(e)s :**

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
M. Érick AUDEBERT  
M. Alain BARDEY  
M. Romain GASSIPARD  
Mme. Chantal CREPAT  
M. Jean Jacques ONFRAY  
M. Olivier PERREAU  
M. Dominique LEVEQUE  
Mme Céline MILLERIOUX  
M. Eric TOUPET

### **Salariées présentes :**

Inès MEKLATI  
Isabelle FRADET

### **Elu(e)s excusé(e)s :**

M. Bernard BAUCHER  
M. Jacques PALLAS  
Mme Nicole SAUGET  
M. Rémy POINTEREAU  
M. Gilles GONTHIER  
Mme. Emilie COMPAIN  
Mme Sabine MOREVE

### **Elu(e)s absent(e)s :**

Mme Carole BAPTISTA DE HORTA  
M. Damien PRELY  
M. Jany GIBERT  
M. Charles BABLIN  
M. François LEGNIER  
M. Jean-Paul DAVID  
Mme Anne Elisabeth LE FELIC

### **Pouvoir(s) :**

M. Jacques PALLAS donne pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
M. Bernard BAUCHER donne pouvoir à M. Romain GASSIPARD  
Mme Sabine MOREVE donne pouvoir à M. Dominique LEVEQUE  
M. Gilles GONTHIER donne pouvoir à M. Erick AUDEBERT  
Mme Emilie COMPAIN donne pouvoir à

**PJ** : le PowerPoint de la présentation



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval  
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

### **Ordre Du Jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 27/11/2024
- Délibération portant du le Débat d'Orientaion Budgétaire
- Renouvellement du contrat de travail de la Chargée de Mission Mme Inès MEKLATI
- Délibération portant sur la mise en place du télétravail
- Délibération portant sur l'aménagement des plages horaires de travail
- Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absence
- Délibération portant sur l'action sociale – choix de l'organisme : CNAS – PLURELYA

Monsieur le Président ouvre la séance à 09H45.

#### **1- Désignation du secrétaire de séance**

M. Romain GASSIPARD est désigné secrétaire de séance.

#### **2- Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Syndical :**

Le procès-verbal du Conseil syndical du 27 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **3- Délibération portant sur le Débat d'orientation Budgétaire (DOB)- annexe 1-**

Le Président présente les dépenses et recettes prévues au budget 2025 -voir tableau annexe 1-

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, prévoit les dépenses et les recettes suivantes (tableau ci-dessous) :



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval  
 Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
 Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
 Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
 Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025				
Libellé opération	Précision	Dépenses	Précision	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Travaux barrage St Georges sur Arnon 1	Etude + MOE + Travaux	341 094,43 €	AELB	153 704,00 €
			SMAVAA	187 390,43 €
Travaux pont St Georges sur Arnon 2	Etude + Txv + MOE	280 787,00 €	AELB	70 196,75 €
			SMAVAA	210 590,25 €
Travaux Lavoir de Massay (+Orme Gimont)	Travaux	39 123,00 €	AELB	9 561,50 €
			RCVL	4 760,00 €
			CD18	3 912,30 €
			SMAVAA	7 824,60 €
Travaux RCE Chevilly	Travaux + Etude	300 000,00 €	AELB	210 000,00 €
			RCVL	90 000,00 €
	Diagnostic	3 000,00 €	AELB	1 500,00 €
			RCVL	600,00 €
			SMAVAA	900,00 €
Effacement aménagement 18	Travaux	19 800,00 €	AELB	5 940,00 €
			RCVL	3 960,00 €
			CD18	1 980,00 €
Effacement aménagement 36	Travaux	18 360,00 €	AELB	5 508,00 €
			RCVL	3 672,00 €
Suivi des milieux (TERANA)	Etude 2023	7 000,00 €	AELB	2 541,00 €
			AELB	3 500,00 €
	Etude 2025		CD18	2 100,00 €
			SMAVAA	1 400,00 €
Travaux banquettes à Migny	Travaux	15 000,00 €	SMAVAA	15 000,00 €
Communication		3 500,00 €	SMAVAA	3 500,00 €
Achat matériel		500,00 €	SMAVAA	500,00 €
Emprunt			SMAVAA	150 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Poste Chargée de mission		52 000,00 €	AELB	31 200,00 €
			RCVL	10 400,00 €
			SMAVAA	10 400,00 €
Poste Secrétariat		20 000,00 €	AELB	12 000,00 €
			SMAVAA	8 000,00 €
Rémunération élus	Président et Vices	20 000,00 €	SMAVAA	20 000,00 €
Entretien		6 120,00 €	SMAVAA	6 120,00 €
Fonctionnement		16 500,00 €	AELB	7 200,00 €
			RCVL	2 400,00 €
			SMAVAA	6 900,00 €
Cotisation ComCom			CCPI	52 082,00 €
			VSB	39 730,00 €
			Champagne B	6 405,00 €
			Cœur de Berry	38 136,00 €
			FerCher	2 218,00 €

Décide à l'unanimité d'établir, et d'inscrire au budget ces futures dépenses et recettes.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval  
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

#### **4- Renouvellement du contrat de travail de la Chargée de Mission Mme Inès MEKLATI**

Le Président propose de renouveler le contrat de travail de Mme Inès MEKLATI - Chargée de mission- pour une durée déterminée d'un an à temps complet à compter du 18/03/2025.

Mme Millerioux fait une remarque sur le mode de recrutement en CDD et non en CDI, et expose que cela peut perturber le fonctionnement et les suivis de projets au sein de la structure. Le Président indique que le syndicat avait opté en ce sens, du fait du fonctionnement du SMAVAA qui reste dépendant de subventions octroyées et que ce type de financement est « incertain ». Une étude peut être lancée pour rechercher d'autres moyens de financement afin de pérenniser les emplois.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de travail de Mme Inès MEKLATI -Chargée de mission- pour une durée déterminée d'un à temps complet à compter du 18 mars 2025.

#### **5- Délibération portant sur la mise en place du télétravail – annexes 2.1/2.2-**

Le Président informe du projet de la mise en place du télétravail et du protocole individuel -voir annexes 2.1 et 2.2- afin de pouvoir déposer une saisine au CDG 18 pour le prochain CST et soumettre à délibération au prochain conseil syndical.

Le Conseil donne à l'unanimité le pouvoir à M le Président de déposer une saisine du Comité Social Territorial pour la mise en place du télétravail auprès du Centre de Gestion du Cher pour la séance du 24/03/2025.

#### **6- Délibération portant sur l'aménagement des plages horaires de travail – annexe 3 –**

Le Président informe du projet délibération portant sur l'aménagement des plages horaires -voir annexe 3- afin de pouvoir déposer une saisine au CDG 18 pour le prochain CST et soumettre à délibération au prochain conseil syndical.

Le Conseil donne à l'unanimité le pouvoir à M le Président de déposer une saisine du Comité Social Territorial portant sur l'aménagement des plages horaires de travail auprès du Centre de Gestion du Cher pour la séance du 24/03/2025.

#### **7- Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absence -annexe 4-**

Le Président informe du projet délibération portant sur les autorisations spéciales d'absence (ASA) -voir annexe 4- afin de pouvoir déposer une saisine au CDG 18 pour le prochain CST et soumettre à délibération au prochain conseil syndical.



**Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval**  
 Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
 Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
 Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
 Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

Le Conseil donne à l'unanimité le pouvoir à M le Président de déposer une saisine du Comité Social Territorial portant sur les autorisations spéciales d'absence auprès du Centre de Gestion du Cher pour la séance du 24/03/2025 comme suit (tableau récapitulatif ci-dessous) :

<b>Nature de l'évènement</b>	<b>Nombre de jours calendaires</b>
Naissance ou adoption	3 jours
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours
Mariage d'un enfant	3 jours (1)
Mariage d'un frère, d'une sœur	2 jours (1)
Mariage d'un beau-frère, belle-sœur	2 jours (1)
Mariage d'un petit-fils, petite fille	2 jours (1)
Décès d'un(e) conjoint(e)	3 jours
Décès d'un enfant de plus de 25 ans	12 jours (1)
Décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne âgée de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente (Equivalent au congé de deuil du Code de la Sécurité Sociale)	14 jours + 8 jours complémentaires fractionnables dans un délai d'un an après le décès
Décès du père, de la mère	3 jours (1)
Décès des beaux-parents	3 jours (1)
Décès d'un grand parent	3 jours (1)
Décès d'un frère, d'une sœur	3 jours (1)
Décès d'un beau-frère, d'une belle-sœur	1 jour (1)
Décès d'un petit-fils, une petite-fille	2 jours (1)
Décès d'un oncle, une tante (1 <sup>er</sup> degré)	1 jour (1)
Décès d'un neveu, nièce (1 <sup>er</sup> degré)	1 jour (1)
Maladie grave du père, de la mère	3 jours
Maladie grave du conjoint (ou pacsé ou concubin)	3 jours
Annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant de l'agent	2 jours
Garde d'enfant malade âgé de moins de 16 ans - pas de limite d'âge pour les enfants en situation de handicap	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour (3)
Don du sang, plaquettes, plasma...	Durée du prélèvement + temps de trajet
Déménagement	1 jour
Veille des épreuves d'un concours ou examen de l'administration – si déplacement important	1 jour



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval  
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon  
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON  
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62  
Courriel : [smavaa.cdm@gmail.com](mailto:smavaa.cdm@gmail.com) / [smavaa.secretariat@gmail.com](mailto:smavaa.secretariat@gmail.com)

Epreuves à un concours ou examen de l'administration	1 jour
--	--------

- (1) Pour chacun des événements, une journée supplémentaire est accordée pour délai de route s'il nécessite un déplacement d'au moins 300kms à l'aller par le trajet le plus direct.
- (2) Les 8 jours ouvrables complémentaires sont fractionnables dans un délai d'un an suivant le décès.
- (3) Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence. Autorisation accordée sous réserve des nécessités de services, pour des enfants de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés). Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints, par année civile, quel que soit le nombre d'enfants.

### **8- Délibération portant sur l'action sociale – choix de l'organisme : CNAS – PLURELYA – annexe 5-**

Le Président informe du projet délibération portant sur la mise en place de l'action sociale -voir annexe 5- afin de pouvoir déposer une saisine au CDG 18 pour le prochain CST et soumettre à délibération au prochain conseil syndical.

Le Conseil vote à l'unanimité le choix du CNAS et donne pouvoir à M le Président de déposer une saisine du Comité Social Territorial portant sur la mise en place de l'action sociale auprès du Centre de Gestion du Cher pour la séance du 24/03/2025.

#### **Divers :**

Le Président M. GUILLEMAIN et Mme MEKLATI informent qu'un courrier à destination des propriétaires de berges de l'Arnon va être rédigé pour rappeler les obligations concernant l'entretien des berges. A ce courrier, il sera joint un document édité par le Département 18.

Le courrier sera co-signé de M. le Président et des Vice-Présidents.

En l'absence d'autre sujet abordé, la séance est levée à 11H10.

Approuvé le 04/02/2025  
Le Secrétaire de Séance  
Romain GASSIPARD

Approuvé le 04/02/2025  
Le Président,  
Jean-Sylvain GUILLEMAIN